

LES DEMANDES DE PRESTATIONS D'INVALIDITÉ AUX TERMES  
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Question n° 1207—**M. Wise:**

1. Combien de demandes de pensions d'invalidité le gouvernement a-t-il reçues en 1972 et en 1973 et combien d'entre elles ont été approuvées?

2. a) Combien de personnes ont touché ces pensions au cours des années susmentionnées, b) à combien s'élevait en moyenne le montant reçu?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Demandes de pension d'invalidité reçues par le bureau central du Régime de pensions du Canada 1972, 18,009; 1973, 19,216; Approuvées: 1972, 73.7% ou 13,273; 1973, 72.8% ou 13,924.

2. a) Bénéficiaires de pension d'invalidité\*, 1972, 19,330 (en décembre); 1973, 29,636 (en décembre); b) Moyenne de versements mensuels; 1972, \$92.11; 1973, \$93.75.

\*Exception faite de ceux qui ont retiré une pension au cours de ces années mais qui n'étaient plus bénéficiaires en décembre et de ceux qui ont pu recevoir des versements rétroactifs.

CANADIEN NATIONAL—L'ENQUÊTE SUR LES NIVEAUX DE  
BRUIT

Question n° 1213—**M. Huntington:**

Le ministère des Transports publiera-t-il le résultat de l'enquête effectuée par le ministère de l'Environnement pour le compte des Chemins de fer Nationaux du Canada, sur les niveaux du bruit provenant de l'activité sur les chemins de fer et les quais dans la ville et le district de Vancouver-Nord et, si le résultat de cette enquête n'est pas disponible, quelle en est la raison?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** L'étude mentionnée dans la question est une étude privée que mènent les Chemins de fer nationaux du Canada pour leur usage interne. Le ministère des Transports n'a pas participé à l'étude et n'envisage pas d'en publier les résultats.

CANADIEN PACIFIQUE—LE SERVICE DE SASKATOON ET DE  
REGINA

Question n° 1267—**M. Hnatyshyn:**

1. Le gouvernement entend-il accorder des droits à la société Canadian Pacific Air Lines Ltd., lui permettant de desservir Saskatoon et Regina (Saskatchewan) en vols nationaux ou internationaux?

2. La Société CP Air a-t-elle fait une demande en ce sens?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Voici la réponse de la Commission canadienne des transports: 1. Non.

2. Non.

LES PROJETS DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES  
ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 1284—**M. Hnatyshyn:**

Le gouvernement envisage-t-il de modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants de manière à continuer à verser une allocation, au pensionné divorcé, au taux de pensionné marié, tant que ce dernier doit, par ordre du tribunal, verser une pension à une ancienne épouse ou à ses enfants?

Questions au Feuilleton

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** Le gouvernement n'envisage aucunement de modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants de manière à continuer à verser une allocation de personne mariée à un titulaire qui vient de divorcer. En effet, le taux des personnes mariées ne saurait être consenti à un allocataire divorcé, puisque son conjoint cesse d'être reconnu aux fins des allocations. En ce qui a trait aux enfants à charge, la loi permet de verser l'allocation au taux des personnes mariées à l'égard du premier enfant et un supplément d'allocation pour chaque enfant à charge, pourvu que cet enfant réponde à la définition d'un «enfant à charge» donnée dans la loi.

LES MINISTRES DU CABINET—L'ÉCHANGE DE CADEAUX LORS  
DE RÉUNIONS À L'ÉTRANGER

Question n° 1296—**M. Coates:**

1. Les ministres du Cabinet ont-ils l'habitude d'échanger des cadeaux lorsqu'ils assistent à des réunions à l'extérieur du Canada pour des affaires gouvernementales et, dans l'affirmative, procède-t-on ainsi de façon courante ou simplement lors de visites précises et, dans l'un ou l'autre cas, à quelles occasions a-t-on effectué un tel échange et quel est le nom des ministres y ayant participé?

2. Dans chaque cas, a) le cadeau reçu par le ministre a-t-il été considéré comme sa propriété ou celle du pays, b) le cadeau offert au dignitaire étranger a-t-il été payé par le ministre ou le gouvernement, c) quels ont été les cadeaux échangés?

3. Est-il déjà arrivé qu'un ministre en visite dans un autre pays ait reçu un cadeau du gouvernement étranger sans en offrir un lui-même et, dans de tels cas, le cadeau a-t-il été conservé par le ministre ou a-t-il été remis au gouvernement, et quel était le cadeau en question?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Il n'y a pas de règle établie concernant l'échange de cadeaux. Il est arrivé quelques fois que des ministres qui avaient été invités à faire une visite officielle dans un autre pays ont présenté des cadeaux à leurs hôtes au nom du gouvernement du Canada. Il leur est également arrivé à l'occasion d'une réception. Les dignitaires étrangers qui effectuent une visite officielle au Canada à l'invitation de notre gouvernement se voient aussi remettre habituellement des cadeaux. Ceux que nous avons offerts par le passé soit à l'occasion d'une visite de nos représentants à l'étranger, soit lors du séjour au Canada de visiteurs de l'extérieur, avaient un caractère personnel et étaient destinés à être gardés en guise de souvenir de la visite en question et de notre pays. D'après les indications fournies par les ministres canadiens qui ont voyagé à l'étranger, les cadeaux qu'ils ont reçus dans les pays qu'ils ont visités étaient de même nature, c'est-à-dire qu'ils étaient de caractère personnel et leur étaient offerts en souvenir de la circonstance ainsi que des pays en question.

LA RÉDUCTION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX  
DE CONSTRUCTION

Question n° 1348—**M. Robinson:**

De quelle façon le gouvernement s'assurera-t-il que la réduction de 5 p. 100 sur la taxe de vente des matériaux de construction sera transmise au consommateur?